



Echelle



Page 1/1	NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1) NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.	SYMBOLE	DESIGNATION	R Réfrigérateur	K Kitchenette	AV Allège vitrée	GTL Tableau électrique	VB Volet battant	PV Pare-vue
			Espace libre diamètre 1.50m	C Cuisson		F Fenêtre	PL Placard	VR Volet roulant	RP Robinet de puisage
			Aire de manoeuvre	LV Lave-vaisselle		PF Porte-fenêtre	PLo Placard en option	FT Fenêtre de toit	GC Garde-corps
			Soffites et Faux plafonds	LL Lave-linge		- - - Limite 250 cm	- - - Limite 180 cm	EP Eau pluviale	

L'ENVOL

10,12,14 rue Hélène Boucher

78 960 VOISINS-LE-BRETONNEUX



LOT n° B31		
5P	R+C	B
Chambre 1	15,52	
Chambre 2	9,30	
Chambre 3	9,21	
Chambre 4	9,31	
Dgt	9,69	
Entrée	7,18	
SdB	4,68	
SdE	1,98	
Sejour/ Cuisine	37,95	
WC	1,99	
SURFACE HABITABLE		106,81 m²
Terrasse	2,25	
Terrasse	47,66	
TOTAL PRIVATIF		156,72 m²



MAITRISE D'OUVRAGE

INTERCONSTRUCTION

28 RUE ESCUDIER

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

DATE	indice
Septembre 2025	1